

LISTE II AU PROTOCOLE A

ISLANDE

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
ex 04.03	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	
	- Yoghourt:	
0403.1011	-- Contenant du cacao	*
	-- Comme boissons:	
0403.1021	--- Contenant du cacao	*
0403.1022	--- Contenant des fruits ou des noix	*
	- Autres:	
0403.9011	-- Contenant du cacao	*
	-- Comme boissons:	
0403.9021	--- Contenant du cacao	*
0403.9022	--- Contenant des fruits ou des noix	*
ex 17.02	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatizants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés.	
1702.5000	- Fructose chimiquement pur	exempt
	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti):	
1702.9004	-- Maltose chimiquement pur	exempt
ex 17.04	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc).	
1704.1000	- Gommés à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	exempt
	- Autres:	

* = droits de douane fixe conformément à l'article 2.1 (a) dans ce protocole
exempt = pas de droits de douane conformément à l'article 2.1 (a) appliqué

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
1704.9002	-- Pâte d'amandes pulvérisées, additionnée de sucre et "persipan" (imitation de pâte d'amandes) en emballages de moins de 5 kg	exempt
1704.9003	-- Sucre moulu pour l'ornementation	exempt
1704.9007	-- Préparations de gomme arabique	exempt
1704.9009	-- Autres	exempt
ex 18.06	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.	
	- Autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg	
1806.2003	-- Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du numéro 1901, contenant 30 % ou plus en poids de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé frais en poudre, même additionné de sucre ou d'édulcorants artificiels, mais non mélangés avec d'autres substances	*
1806.2004	-- Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du numéro 1901, contenant moins de 30 % en poids de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé frais en poudre, même additionné de sucre ou d'édulcorants artificiels, mais non mélangés avec d'autres substances	*
	-- Autres:	
1806.2005	--- Autres préparations, à l'exclusion de produits du numéro 1901, contenant en poids 30 % ou plus de lait en poudre et/ou de lait écrémé en poudre frais	*
1806.2006	--- Autres préparations, à l'exclusion de produits du numéro 1901, contenant en poids moins de 30 % de lait en poudre et/ou de lait écrémé en poudre frais	*
1806.2009	--- Autres	exempt
	- Autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons :	
	-- Fourrés:	
1806.3101	--- Chocolat fourré en barres ou bâtons	*

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
1806.3109	--- Autres -- Non fourrés:	*
1806.3201	--- Chocolat composé uniquement de pâte de cacao, de sucre et de beurre de cacao n'excédant pas 30 %, en barres ou bâtons	exempt
1806.3202	--- Chocolat contenant de la pâte de cacao, du sucre, du beurre de cacao et du lait en poudre, en barres ou bâtons	*
1806.3203	--- Imitation de chocolat en barres ou bâtons	*
1806.3209	--- Autres - Autres: -- Substances pour la fabrication de boissons:	*
1806.9011	--- Substances préparées pour boissons, à base de produits des numéros 0401 à 0404, contenant en poids 5 % ou plus de poudre de cacao calculé à base de graisse totale, non spécifiés ni inclus autrement, sucre ou d'autres édulcorants artificiels additionnés d'autres ingrédients secondaires et d'arômes	*
1806.9012	--- Substances préparées pour boissons, contenant du cacao et des protéines et /ou d'autres éléments nutritifs (vitamines, minéraux, fibres végétaux, acides gras non saturés et arômes)	exempt
1806.9019	--- Autres -- Autres:	exempt
1806.9022	--- Aliments diététiques	*
1806.9023	--- Oeufs de Pâques	*
1806.9027	--- Céréales de petit déjeuner	exempt
1806.9028	--- Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du numéro 1901, contenant 30 % ou plus en poids de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé frais en poudre, même additionné de sucre ou d'édulcorants artificiels, mais non mélangés avec d'autres substances	*

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
1806.9029	--- Poudre de cacao, à l'exclusion des produits du numéro 1901, contenant moins de 30 % en poids de lait frais en poudre et/ou de lait écrémé frais en poudre, même additionné de sucre ou d'édulcorants artificiels, mais non mélangés avec d'autres substances	*
1806.9039	--- Autres	*
ex 19.01	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n°s 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs.	
1901.1000	- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail - Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05: -- Contenant en totalité 3 % ou plus de poudre de lait frais, poudre de lait écrémé, oeufs, graisse de lait (beurre), fromage ou viande:	exempt
1901.2011	--- Pour la fabrication de pain croustillant du numéro 1905.1000	exempt
1901.2012	--- Pour la fabrication de pain d'épices et similaires du no 1905.2000	*
1901.2013	--- Pour la fabrication de biscuits sucrés des nos 1905.3011 et 1905.3029 et similaires	*
1901.2014	--- Pour la fabrication de biscuits de gingembre du no 1905.3021	*
1901.2015	--- Pour la fabrication de gaufres et gaufrettes du no 1905.3030	*
1901.2016	--- Pour la fabrication de biscottes, pain grillé et produits similaires grillés du no 1905.4000	*

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
1901.2017	--- Pour la fabrication de pain du no 1905.9011, fourré de beurre ou de produits laitiers	*
1901.2018	--- Pour la fabrication de pain du no 1905.9019	*
1901.2019	--- Pour la fabrication de biscuits secs du no 1905.9020	*
1901.2021	--- Pour la fabrication de biscuits salés ou aromatisés du no 1905.9030	exempt
1901.2022	--- Pour la fabrication de produits de boulangerie et de la pâtisserie du no 1905.9040	*
1901.2023	--- Mélanges et pâtes, contenant de la viande, pour la fabrication de pizzas et de produits similaires du no 1905.9051	*
1901.2024	--- Mélanges et pâtes, contenant des ingrédients autres que de la viande, pour la fabrication de pizzas et de produits similaires du no 1905.9059	*
1901.2025	--- Pour la fabrication de snacks (amuse-geule), (flocons, produits en forme de vis, anneaux, cônes, bâtons et produits similaires)	exempt
1901.2029	--- Pour la fabrication de produits du no 1905.9090	*
	-- Autres:	
1901.2031	--- Pour la fabrication de pain croustillant du numéro 1905.1000	exempt
1901.2032	--- Pour la fabrication de pain d'épices et similaires du no 1905.2000	exempt
1901.2033	--- Pour la fabrication de biscuits sucrés des nos 1905.3011 et 1905.3029 et similaires	exempt
1901.2034	--- Pour la fabrication de biscuits de gingembre du no 1905.3021	exempt
1901.2035	--- Pour la fabrication de gaufres et gaufrettes du no 1905.3030	exempt
1901.2036	--- Pour la fabrication de biscottes, pain grillé et produits similaires grillés du no 1905.4000	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
1901.2037	--- Pour la fabrication de pain du no 1905.9011 fourré de beurre ou de produits laitiers	exempt
1901.2038	--- Pour la fabrication de pain du no 1905.9019	exempt
1901.2039	--- Pour la fabrication de biscuits secs du no 1905.9020	exempt
1901.2041	--- Pour la fabrication de biscuits salés ou aromatisés du no 1905.9030	exempt
1901.2042	--- Pour la fabrication de produits de boulangerie et de la pâtisserie du no 1905.9040	exempt
1901.2043	--- Mélanges et pâtes, contenant de la viande, pour la fabrication de pizzas et de produits similaires du no 1905.9051	exempt
1901.2044	--- Mélanges et pâtes, contenant des ingrédients autres que de la viande, pour la fabrication de pizzas et de produits similaires du no 1905.9059	exempt
1901.2045	--- Pour la fabrication de snacks (amuse-geule), (flocons, produits en formes de vis, anneaux, cônes, bâtons et produits similaires)	exempt
1901.2049	--- Pour la fabrication de produits du no 1905.9090 - Autres -- Substances pour la fabrication de boissons: --- Substances préparées pour boissons, à base de produits des numéros 0401 à 0404, sans cacao ou contenant en poids moins de 5 % de cacao calculé à base de graisse totale, non spécifiés ni inclus autrement, sucre ou d'autres édulcorants artificiels additionnés d'autres ingrédients secondaires et d'arômes	exempt
ex 1901.9011	---- Préparations alimentaires de produits des nos 0401 à 0404, sans cacao	exempt
1901.9019	--- Autres -- Autres:	exempt
ex 1901.9020	--- Extrait de malt	exempt
ex 1901.9020	--- Crèmes de dessert en poudre	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
ex 1901.9020	--- Préparation de produits des no 0401 à 0404, sans cacao	exempt
ex 1901.9020	--- Poudre pour la fabrication de glaces, sans cacao	exempt
ex 1901.9020	--- Autres, à l'exclusion des préparations de produits des nos 0401 à 0404 contenant du cacao	exempt
ex 19.02	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé.	
	- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées :	
1902.1100	-- Contenant des oeufs	*
1902.1900	-- Autres	exempt
	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)	
	-- Avec du poisson, des crustacés, mollusques et autres invertèbres aquatiques:	
1902.2019	--- Autres	exempt
	-- Avec des saucissons, de la viande, abats ou du sang ou des mélanges:	
1902.2022	--- Contenant 3 % ou plus et n'excédant pas 20 % en poids de saucissons, de la viande, abats ou du sang ou des mélanges	*
1902.2029	--- Autres	exempt
	-- Farcies avec du fromage:	
1902.2031	--- Contenant plus de 3 % de fromage	*
1902.2039	--- Autres	exempt
	-- Farcies avec de la viande ou du fromage:	
	--- Dans une proportion de plus de 20 % en poids de viande et fromage:	
ex 1902.2041	---- Ne contenant pas plus de 20 % en poids de viande	*

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
1902.2042	--- Contenant 3 % ou plus et n'excédant pas 20 % en poids de viande et fromage	*
1902.2049	--- Autres	exempt
1902.2050	-- Autres - Autres pâtes alimentaires:	exempt
1902.3010	-- Avec du poisson, des crustacés, mollusques et autres invertèbres aquatiques -- Avec des saucissons, de la viande, des abats de viande ou du sang ou des mélanges:	exempt
1902.3021	--- Dans une proportion de 3 % ou plus et n'excédant pas 20 % en poids	*
1902.3029	--- Autres -- Avec du fromage:	exempt
1902.3031	--- Dans une proportion excédant 3 % en poids	*
1902.3039	--- Autres -- Avec de la viande et du fromage:	exempt
1902.3041	--- Dans une proportion de 3 % ou plus et n'excédant pas 20 % en poids, totale	*
1902.3049	--- Autres	exempt
1902.3050	-- Autres - Couscous	exempt
1902.4010	-- Avec du poisson, des crustacés, mollusques et autres invertèbres aquatiques -- Avec des saucissons, de la viande, des abats ou du sang ou des mélanges:	exempt
1902.4021	--- Dans une proportion de 3 % ou plus et n'excédant pas 20 % en poids	*
1902.4029	--- Autres	exempt
1902.4030	-- Autres	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
19.03	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires.	
1903.0001	- En emballages pour la vente au détail d'une contenance de 5 kg ou moins	exempt
1903.0009	- Autres	exempt
ex 19.04	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage ("corn flakes", par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs.	
	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage	
1904.1001	-- Snacks (amuse-geules) (flocons, produits en forme de vis, anneaux, cônes, bâtons et fomes similaires)	exempt
1904.1002	-- Céréales de petit déjeuner	exempt
1904.1009	-- Autres	exempt
	- Aliments préparés, obtenus à partir de flocons de céréales non grillés ou mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées:	
1904.2001	-- à partir de céréales soufflées ou de céréales grillés ou de produits à base de céréales	exempt
	- Autres	
1904.9001	-- Contenant de la viande dans une proportion de 3 % ou plus et n'excédant pas 20 % en poids	*
1904.9009	-- Autres	exempt
ex 19.05	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculs en feuilles et produits similaires.	
1905.1000	- Pain croustillant dit "knäckebröt"	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
1905.2000	- Pain d'épices - Biscuits sucrés, gaufres et gaufrettes: -- Couverts de chocolat ou de produits fondant contenant du cacao:	*
1905.3011	--- Biscuits sucrés:	*
1905.3019	--- Autres -- Autres: --- Biscuits sucrés:	*
1905.3021	---- Biscuits de gingembre	*
1905.3022	---- Biscuits sucrés, contenant moins de 20 % de sucre	*
1905.3029	---- Autres biscuits sucrés	*
1905.3030	--- Autres	*
1905.4000	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	*
ex 20.01	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique. - Autres	
2001.9001	-- Maïs doux (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	exempt
ex 20.05	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06. - Pois (<i>Pisum sativum</i>):	
ex 2005.4000	-- Préparations uniquement à base de pois - Haricots (<i>Vigna spp., Phaseolus spp.</i>) : -- Autres:	exempt
ex 2005.5900	--- Préparations uniquement à base de farine d' haricots	exempt
2005.8000	- Maïs doux (<i>Zea mays var. saccharata</i>) - Autres légumes et mélanges de légumes:	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
	-- Contenant de la viande dans une proportion de 3 % ou plus en poids et n'excédant pas 20 % en poids:	
ex 2005.9001	--- Mélanges de légumes ayant comme ingrédient principal des pommes frites	*
ex 2005.9001	--- Mélanges à base de farine de légumes	*
	-- Autres	
ex 2005.9009	--- Mélanges de légumes ayant comme ingrédient principal des pommes frites	exempt
ex 2005.9009	--- Mélanges à base de farine de légumes	exempt
ex 20.06	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés).	
	- Autres légumes:	
2006.0021	-- Maïs doux (<i>Zea mays var. saccharata</i>)	exempt
ex 20.08	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs.	
	- Autres, y compris les mélanges à l'exception de ceux du n° 2008.19 :	
2008.9100	-- Coeurs de plamiers	exempt
	-- Autres:	
	--- Autres:	
ex 2008.9909	---- Autres parties comestibles de plantes, non dénommées ni comprises ailleurs	exempt
ex 21.01	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés.	
	- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café :	

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
ex 2101.1201	<ul style="list-style-type: none"> -- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café: --- Contenant en poids 1,5 % ou plus de graisse provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines provenant du lait, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon: ---- Pâte de café composés d'un mélange de café torréfié moulu avec des graisses végétales et quelquefois d'autres ingrédients --- Autres: 	exempt
ex 2101.1209	<ul style="list-style-type: none"> ---- Pâte de café composés d'un mélange de café torréfié moulu avec des graisses végétales et quelquefois d'autres ingrédients 	exempt
ex 2101.2001	<ul style="list-style-type: none"> - Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté: -- Contenant en poids 1,5 % ou plus de graisse provenant du lait, 2,5 % ou plus de protéines provenant du lait, 5 % ou plus de sucre ou 5 % ou plus d'amidon: --- Préparations de thé composées d'un mélange de thé avec de la poudre de lait et du sucre --- Autres: 	exempt
ex 2101.2009	<ul style="list-style-type: none"> --- Préparations de thé composées d'un mélange de thé avec de la poudre de lait et du sucre 	exempt
2101.3001	<ul style="list-style-type: none"> - Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés: -- Autres succédanés torréfiés du café, à l'exclusion de la racine de chicorée et extraits, essences et concentrés et autres succédanés torréfiés du café, à l'exclusion de la racine de chicorée 	exempt
2101.3009	<ul style="list-style-type: none"> -- Autres 	exempt
ex 21.02	<p>Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02); poudres à lever préparées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Levures vivantes: 	

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2102.1001	-- Autres que pour la cuisson de pain, à l'exclusion des levures pour l'alimentation animale	exempt
2102.1009	-- Autres	exempt
	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts:	exempt
2102.2001	-- Levures mortes: - Poudres à lever préparées:	
2102.3001	-- En emballages pour la vente au détail d'une contenance de 5 kg ou moins	exempt
2102.3009	-- Autres	exempt
ex 21.03	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée. - Autres	
2103.9010	-- Préparations de sauces de légumes à base de farine, de semoule, d'amidon ou d'extrait de malt	exempt
ex 21.04	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées. - Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés	
2104.1001	-- Préparations pour soupes de légumes à base de farine, de semoule, d'amidon ou d'extrait de malt -- Autres soupes:	*
2104.1011	--- Contenant de la viande dans une proportion plus de 20 % en poids	*
2104.1012	--- Contenant de la viande dans une proportion de 3 % ou plus mais n'excédant pas 20 % en poids	*
2104.1019	--- Autres -- Autres:	*

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2104.1021	--- Contenant de la viande dans une proportion de plus de 20 % en poids	*
2104.1022	--- Contenant de la viande dans une proportion de 3 % ou plus mais n'excédant pas 20 % en poids	*
2104.1029	--- Autres	*
ex 21.06	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	
2106.1000	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées - Autres -- Jus de fruits préparés ou mélangés plus que dans le no 2009:	exempt
2106.9011	--- Non fermenté et sans sucre, en emballage d'une contenance de 50 kg ou plus	exempt
2106.9019	--- Autres -- Préparations pour la fabrication de boissons:	exempt
2106.9021	--- Préparation non alcooliques (extraits concentrés)	exempt
2106.9022	--- Sirop aromatisés ou colorés	exempt
2106.9023	--- Mélanges de plantes et parties de plantes, même mélangés avec des extraits de plantes, pour la préparation de bouillons de légumes	exempt
2106.9024	--- Préparations pour l'alimentation des enfants ou préparations alimentaires diététiques	exempt
2106.9025	--- Substances préparées pour la fabrication des boissons, contenant des protéines et/ou d'autres éléments nutritifs (vitamines, minéraux, fibres végétales, des acides gasses non polysaturées et arômes	exempt
2106.9026	--- Substances préparées pour la fabrication des boissons, à base de mélanges d'extrait de ginseng avec d'autres substances (glucose ou lactose) --- Préparations alcooliques composées, d'un titre alcoométrique volumique excédant 0,5 %, pour la fabrication des boissons:	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2106.9031	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0,5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2106.9032	---- D'un titre alcoométrique volumique moins de 15 %	exempt
2106.9033	---- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt
2106.9034	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 22 %, mais n'excédant pas 32 %	exempt
2106.9035	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2106.9036	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2106.9037	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2106.9038	---- Autres	exempt
2106.9039	--- Autres	
	-- Crèmes en poudre pour desserts:	
2106.9041	--- En emballages pour la vente au détail d'une contenance de 5 kg ou moins, contenant du lait en poudre, blanc d'oeuf ou jaune d'oeuf	*
2106.9042	--- En emballages pour la vente au détail d'une contenance de 5 kg ou moins, ne contenant pas du lait en poudre, blanc d'oeuf ou jaune d'oeuf	exempt
2106.9048	--- Autres, contenant du lait en poudre, blanc d'oeuf ou jaune d'oeuf	*
2106.9049	--- Autres, ne contenant pas de lait en poudre, blanc d'oeuf ou jaune d'oeuf	exempt
2106.9061	-- Bonbons, sans sucre et sans cacao	exempt
2106.9062	-- Soupes de fruits et "porridge"	exempt
22.02	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09.	

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	exempt
2202.1001	-- Boissons gazeuses à l'aide de dioxyde de carbone	exempt
2202.1002	-- Pour l'alimentation des enfants ou pour l'alimentation diététique	exempt
2202.1009	-- Autres	exempt
	- Autres:	
2202.9001	-- De produits laitiers avec d'autres ingrédients dont le poids des produits laitiers sont égaux ou supérieurs à 75 % sans emballages	*
2202.9002	-- Pour l'alimentation des enfants ou pour l'alimentation diététique	exempt
2202.9009	-- Autres	exempt
22.03	Bières de malt.	
2203.0001	- Bières d'un titre alcoométrique volumique excédant 0.5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2203.0002	- Bières d'un titre alcoométrique volumique de moins de 15 %	exempt
2203.0009	- Autres	exempt
ex 22.04	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin autres que ceux du n° 20.09.	
	- Autres vins; moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool :	
	-- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	
	--- Moût de raisin enrichis en alcool:	
2204.2111	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0.5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2204.2112	---- D'un titre alcoométrique volumique de moins de 15 %	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2204.2113	---- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt
2204.2114	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 22 %, mais n'excédant pas 32 %	exempt
2204.2119	---- Autres -- Autres: --- Moût de raisin enrichis en alcool:	exempt
2204.2911	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0.5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2204.2912	---- D'un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 %	exempt
2204.2913	---- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt
2204.2914	---- D'un titre alcoométrique volumique excédant 22 %, mais n'excédant pas 32 %	exempt
2204.2919	---- Autres	exempt
22.05	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques.	
	- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	
2205.1001	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0.5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2205.1002	-- D'un titre alcoométrique volumique de moins de 15 %	exempt
2205.1003	-- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt
2205.1009	-- Autres	exempt
2205.90	- Autres	
2205.9001	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0.5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2205.9002	-- D'un titre alcoométrique volumique de moins de 15 %	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2205.9003	-- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt
2205.9009	-- Autres	exempt
22.08	<p>Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses.</p> <p>- Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisin</p> <p>-- Cognac:</p>	
2208.2011	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.2012	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.2013	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.2019	<p>--- Autres</p> <p>-- Autres:</p>	exempt
2208.2091	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.2092	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.2093	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.2099	<p>--- Autres</p> <p>- Whiskies</p>	exempt
2208.3001	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.3002	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.3003	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2208.3009	-- Autres - Rhum et tafia	exempt
2208.4001	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.4002	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.4003	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.4009	-- Autres - Gin et genièvre -- Gin:	exempt
2208.5011	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.5012	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.5013	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.5019	--- Autres -- Gineva:	exempt
2208.5021	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.5022	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.5023	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.5029	--- Autres - Vodka	exempt
2208.6001	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2208.6002	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.6003	-- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.6009	-- Autres - Liqueurs -- Contenant en poids plus de 5 % de sucre additonné:	exempt
2208.7011	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0,5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2208.7012	--- D'un titre alcoométrique volumique de moins de 15 %	exempt
2208.7013	--- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt
2208.7014	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 22 %, mais n'excédant pas 32 %	exempt
2208.7015	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.7016	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.7017	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.7019	--- Autres -- Autres	exempt
2208.7091	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0,5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2208.7092	--- D'un titre alcoométrique volumique de moins de 15 %	exempt
2208.7093	--- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt
2208.7094	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 22 %, mais n'excédant pas 32 %	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2208.7095	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.7096	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.7097	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.7099	--- Autres - Autres -- Aqua vitae (brennivín):	exempt
2208.9011	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.9012	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.9013	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.9019	--- Autres -- Aquavit:	exempt
2208.9051	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.9052	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.9053	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.9059	--- Autres -- Autres:	exempt
2208.9091	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 0,5 %, mais n'excédant pas 2,25 %	exempt
2208.9092	--- D'un titre alcoométrique volumique de moins de 15 %	exempt
2208.9093	--- D'un titre alcoométrique volumique de 15 % ou plus, mais n'excédant pas 22 %	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2208.9094	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 22 %, mais n'excédant pas 32 %	exempt
2208.9095	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 32 %, mais n'excédant pas 40 %	exempt
2208.9096	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 40 %, mais n'excédant pas 50 %	exempt
2208.9097	--- D'un titre alcoométrique volumique excédant 50 %, mais n'excédant pas 60 %	exempt
2208.9099	--- Autres	exempt
ex 25.20	Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs. - Plâtres	
2520.2001	-- Plâtres préparé pour l'art dentaire	exempt
ex 28.39	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce.	
ex2839.9000	- <u>Autres, à l'exclusion des silicates de métaux alcalins du commerce (silicates de lithium, de rubidium, de césium et de francium)</u>	exempt
ex 29.05	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	
	- Monoalcools saturés :	
2905.1200	-- Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)	exempt
2905.1300	-- Butane-1-ol (alcool <i>n</i> -butylique)	exempt
2905.1400	-- Autres butanols	exempt
2905.1500	-- Pentanol (alcool amylique) et ses isomères	exempt
2905.1600	-- Octanol (alcool octylique) et ses isomères	exempt
2905.1700	-- Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	exempt
2905.1900	-- Autres	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
	- Monoalcools non saturés :	
2905.2200	-- Alcools terpéniques acycliques	exempt
2905.2900	-- Autres	exempt
	- Diols :	
2905.3200	-- Propylène glycol (propane-,2-diol)	exempt
2905.3900	-- Autres	exempt
	- Autres polyalcools :	
2905.4100	-- 2-Ethyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	exempt
2905.4200	-- Pentaérythritol (pentaérythrite)	exempt
2905.4300	-- Mannitol	exempt
2905.4400	-- D-glucitol (sorbitol)	exempt
2905.4900	-- Autres	exempt
2905.5000	- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques	exempt
29.11 2911.0000	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	exempt
ex 29.15	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	
	- Acide formique, ses sels et ses esters :	
2915.1200	-- Sels de l'acide formique	exempt
2915.1300	-- Esters de l'acide formique	exempt
	- Acide acétique et ses sels; anhydride acétique :	
2915.2100	-- Acide acétique	exempt
2915.2200	-- Acétate de sodium	exempt
2915.2300	-- Acétates de cobalt	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2915.2400	-- Anhydride acétique	exempt
2915.2900	-- Autres	exempt
	- Esters de l'acide acétique :	
2915.3100	-- Acétate d'éthyle	exempt
2915.3200	-- Acétate de vinyle	exempt
2915.3300	-- Acétate de <i>n</i> -butyle	exempt
2915.3400	-- Acétate d'isobutyle	exempt
2915.3500	-- Acétate de 2-éthoxyéthyle	exempt
2915.3900	-- Autres	exempt
2915.4000	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	exempt
2915.5000	- Acide propionique, ses sels et ses esters	exempt
2915.6000	- Acides butyriques, acides valériques, leurs sels et leurs esters	exempt
2915.7000	- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters	exempt
2915.9000	- Autres	exempt
29.16	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	
	- Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
2916.1100	-- Acide acrylique et ses sels	exempt
2916.1200	-- Esters de l'acide acrylique	exempt
2916.1300	-- Acide méthacrylique et ses sels	exempt
2916.1400	-- Esters de l'acide méthacrylique	exempt
2916.1500	-- Acides oléique, linoléique ou linoléinique, leurs sels et leurs esters	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2916.1900	-- Autres	exempt
2916.2000	- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés - Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	exempt
2916.3100	-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters	exempt
2916.3200	-- Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	exempt
2916.3400	-- Acide phénylacétique et ses sels	exempt
2916.3500	-- Esters de l'acide phénylacétique	exempt
2916.3900	-- Autres	exempt
29.17	Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	
	- Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
2917.1100	-- Acide oxalique, ses sels et ses esters	exempt
2917.1200	-- Acide adipique, ses sels et ses esters	exempt
2917.1300	-- Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters	exempt
2917.1400	-- Anhydride maléique	exempt
2917.1900	-- Autres	exempt
2917.2000	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés - Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	exempt
2917.3100	-- Orthophtalates de dibutyle	exempt
2917.3200	-- Orthophtalates de dioctyle	exempt
2917.3300	-- Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2917.3400	-- Autres esters de l'acide orthophtalique	exempt
2917.3500	-- Anhydride phtalique	exempt
2917.3600	-- Acide téréphtalique et ses sels	exempt
2917.3700	-- Téréphtalate de diméthyle	exempt
2917.3900	-- Autres	exempt
29.18	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	
	- Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
2918.1100	-- Acide lactique, ses sels et ses esters	exempt
2918.1200	-- Acide tartrique	exempt
2918.1300	-- Sels et esters de l'acide tartrique	exempt
2918.1400	-- Acide citrique	exempt
2918.1500	-- Sels et esters de l'acide citrique	exempt
2918.1600	-- Acide gluconique, ses sels et ses esters	exempt
2918.1700	-- Acide phénylglycolique (acide mandélique), ses sels et ses esters	exempt
2918.1900	-- Autres	exempt
	- Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
2918.2100	-- Acide salicylique et ses sels	exempt
2918.2200	-- Acide O-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	exempt
2918.2300	-- Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	exempt
2918.2900	-- Autres	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2918.3000	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	exempt
2918.9000	- Autres	exempt
29.32	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement.	
	- Composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé :	
2932.1100	-- Tétrahydrofuranne	exempt
2932.1200	-- 2-Furaldéhyde (furfural)	exempt
2932.1300	-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	exempt
2932.1900	-- Autres	exempt
	- Lactones :	
2932.2100	-- Coumarine, méthylcoumarines et éthylcoumarines	exempt
2932.2900	-- Autres lactones	exempt
	- Autres :	
2932.9100	-- Isosafrole	exempt
2932.9200	-- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	exempt
2932.9300	-- Pipéronal	exempt
2932.9400	-- Safrole	exempt
	-- Autres:	
2932.9910	--- Benzofuranne (coumarone)	exempt
2932.9930	--- Ethers internes	exempt
2932.9950	--- Epoxydes contenant quatre atomes dans le cycle	exempt
	--- Acétals cycliques et hémi-acétals internes, même avec d'autres fonctions oxygénées et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2932.9971	---- 3,4 Methylènedioxy-phenylpropan-2-on	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2932.9979	---- Autres	exempt
2932.9990	--- Other	exempt
ex 29.33	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement.	
	- Composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé :	
2933.1100	-- Phénazone (antipyrine) et ses dérivés	exempt
2933.1900	-- Autres	exempt
	- Composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné ou non) non condensé :	
2933.2900	-- Autres	exempt
	- Composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé :	
2933.3100	-- Pyridine et ses sels	exempt
2933.3200	-- Pipéridine et ses sels	exempt
	-- Autres	
2933.3910	--- Iproniazid: ketobemidone hydrochloride; pyridostigmine bromide	exempt
2933.3980	--- Autres	exempt
2933.3990	-- Autres	exempt
2933.4000	- Composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	exempt
	- Composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine :	
2933.5900	-- Autres	exempt
	- Composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé :	
2933.6100	-- Mélamine	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
2933.6900	-- Autres	exempt
	- Lactames :	
2933.7100	-- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	exempt
2933.7900	-- Autres lactames	exempt
2933.9000	- Autres	exempt
29.34	Acides nucléiques et leurs sels; autres composés hétérocycliques.	
2934.1000	- Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	exempt
2934.2000	- Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations	exempt
2934.3000	- Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	exempt
2934.9000	- Autres	exempt
29.40 2940.0000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n°s 29.37, 29.38 ou 29.39.	exempt
29.41	Antibiotiques.	
2941.1000	- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	exempt
2941.2000	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	exempt
2941.3000	- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	exempt
2941.4000	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	exempt
2941.5000	- Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	exempt
2941.9000	- Autres	exempt
ex 30.06	Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre.	

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3006.4002	<ul style="list-style-type: none"> - Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse -- Amalgames en argent spécialement préparés comme produits d'obturation dentaire - Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides 	exempt
ex 3006.6000	<ul style="list-style-type: none"> -- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones 	exempt
ex 34.03	<p>Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux : -- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières 	
ex 3403.1100	<ul style="list-style-type: none"> --- Préparations dispersables dans l'eau destinées à l'ensimage des textiles et renfermant une forte proportion d'agents de surface mélangés à des huiles minérales et à d'autres produits chimiques -- Autres --- Préparations antirouille et anticorrosive 	exempt
ex 3403.1901	<ul style="list-style-type: none"> --- Préparations antirouille à base de lanoline et dissoutes dans le white spirit, même contenant en poids 70 % ou plus de white spirit 	exempt
ex 34.07	<p>Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites "cires pour l'art dentaire" présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre.</p>	

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3407.0001	- Préparations pour l'art dentaire, à base de plâtre	exempt
35.01	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine.	
3501.1000	- Caséines	exempt
	- Autres	
3501.9001	-- Pour l'alimentation humaine	exempt
3501.9009	-- Autres	exempt
35.05	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés (les amidons et féculés pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés.	
	- Dextrine et autres amidons et féculés modifiés	
3505.1001	-- Amidons et féculés étherifiés ou estérifiés	exempt
3505.1009	-- Autres	exempt
3505.2000	- Colles	exempt
35.06	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg.	
3506.1000	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	exempt
	- Autres :	
3506.9100	-- Adhésifs à base de caoutchouc ou de matières plastiques (y compris les résines artificielles)	exempt
3506.9900	-- Autres	exempt
ex 38.01	Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits.	
	- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal:	

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
ex 3801.2000	-- Graphite colloïdal en suspension dans l'huile ou graphite semi-colloïdal	exempt
ex 3801.3000	- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours, <u>à l'exclusion de celle utilisés pour la fabrication de balais en charbon</u> - Autres:	exempt
ex 3801.9000	-- Préparations à base de graphite ou d'autres d'autres charbons présentés sous forme de pâtes, mélangées avec de l'huile	exempt
ex38.04 3804.0000	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désucriées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n° 38.03, à l'exclusion des lessives concentrées dites "poix de sulfite"	exempt
ex 38.05	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal. - Autres:	
ex 3805.9000	-- <i>p</i> -cymènes bruts autres que sulfite turpentine	exempt
38.09	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs.	
3809.1000	- A base de matières amylicées - Autres :	exempt
3809.9100	-- Des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	exempt
3809.9200	-- Des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3809.9300	-- Des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	exempt
ex 38.11	<p>Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anti-corrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales.</p> <p>- Préparations antidétonantes :</p>	
ex 3811.1100	-- A base de composés du plomb, <u>à l'exclusion de préparations pour des huiles minérales, (gazoles inclus)</u>	exempt
ex 3811.1900	<p>-- <u>Autres, à l'exclusion de préparation pour des huiles minérales, (gazoles inclus)</u></p> <p>- Additifs pour huiles lubrifiantes :</p>	exempt
ex 3811.2100	-- Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, <u>à l'exclusion de préparations pour des huiles minérales</u>	exempt
ex 3811.2900	-- <u>Autres, à l'exclusion de préparations pour des huiles minérales</u>	exempt
ex 3811.9000	- <u>Autres, à l'exclusion de préparation pour des huiles minérales, (gazoles inclus)</u>	exempt
ex 38.12	<p>Préparations dites "accélérateurs de vulcanisation"; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques.</p>	
3812.2000	- Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	exempt
3812.3000	- Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques	exempt
38.17	<p>Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.</p>	
3817.1000	- Alkylbenzènes en mélanges	exempt
3817.2000	- Alkylnaphtalènes en mélanges	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
38.18 3818.0000	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique.	exempt
ex 38.24	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs; produits résiduaire des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs.	
ex 3824.1000	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie, <u>à l'exclusion des liants pour noyaux de fonderie à base de produits résineux naturels</u>	exempt
3824.3000	- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	exempt
3824.5000	- Mortiers et bétons, non réfractaires	exempt
3824.6000	- Sorbitol autre que celui du n° 2905.44	exempt
	- Mélanges contenant des dérivés perhalogénés d'hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents :	
3824.7100	-- Contenant des hydrocarbures acycliques perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore	exempt
3824.7900	-- Autres	exempt
3824.9001	- Autres -- Matières premières ou matières auxiliaires pour la fabrication de produits industriels	exempt
3824.9002	-- Agents composés pour durcir	exempt
3824.9003	-- Solvants et diluants inorganiques composites	exempt
3824.9004	-- Préparations antirouille	exempt
3824.9005	-- Réfrigérants	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3824.9006	-- Produits résiduaire des industries chimiques ou des industries connexes non dénommés ni compris dans d'autres positions de la nomenclature	exempt
3824.9007	-- Préparations consistant en un mélange de saccharine ou de ses sels et de substances, tels le bicarbonate de sodium (hydrogénocarbonate de sodium) et l'acide tartrique, en emballages pour la vente au détail d'une contenance d'un kg ou moins	exempt
3824.9009	-- Autres	exempt
ex 39.19	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux.	
	- Autres	
3919.9010	-- Pour le revêtement de murs ou de plafonds	exempt
	-- Autres	
3919.9021	--- De fibres vulcanisés	exempt
3919.9022	--- Imprimés avec de la publicité en langues étrangères	exempt
3919.9029	--- Autres	exempt
39.20	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.	
	- En polymères de l'éthylène	
3920.1001	-- Feuilles minces imprimées, pour l'emballage de denrées alimentaires	exempt
3920.1002	-- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.1009	-- Autres	exempt
	- En polymères du propylène	
3920.2001	-- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus, non dénommé ni compris ailleurs	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3920.2002	-- Lames pour l'emballage, d'une épaisseur de 0,5 mm, mais n'excédant pas 1 mm et d'une largeur de 7 à 15 mm	exempt
3920.2009	-- Autres - En polymères du styrène	exempt
3920.3001	-- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.3009	-- Autres - En polymères du chlorure de vinyle : -- Rigides	exempt
3920.4101	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.4102	--- Plaques pour la reproduction photomécanique	exempt
3920.4109	--- Autres -- Souples	exempt
3920.4201	--- Pour des courroies transporteuses	exempt
3920.4202	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.4203	--- Plaques pour la reproduction photomécanique	exempt
3920.4209	--- Autres - En polymères acryliques : -- En polyméthacrylate de méthyle:	exempt
3920.5101	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.5109	--- Autres -- Autres	exempt
3920.5901	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.5909	--- Autres - En polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters : -- En polycarbonates	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3920.6101	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.6109	--- Autres -- En polyéthylène téréphtalate	exempt
3920.6201	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.6209	--- Autres -- En polyesters non saturés	exempt
3920.6301	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.6309	--- Autres -- En autres polyesters	exempt
3920.6901	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.6909	--- Autres - En cellulose ou en ses dérivés chimiques : -- En cellulose régénérée:	exempt
3920.7101	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.7109	--- Autres	exempt
3920.7200	-- En fibre vulcanisée -- En acétate de cellulose	exempt
3920.7301	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.7309	--- Autres -- En autres dérivés de la cellulose	exempt
3920.7901	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.7909	--- Autres - En autres matières plastiques : -- En butyral de polyvinyle	exempt
3920.9101	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3920.9109	--- Autres -- En polyamides	exempt
3920.9201	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.9209	--- Autres -- En résines aminiques	exempt
3920.9301	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.9309	--- Autres -- En résines phénoliques	exempt
3920.9401	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.9409	--- Autres -- En autres matières plastiques	exempt
3920.9901	--- Pour des courroies transporteuses	exempt
3920.9902	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3920.9909	--- Autres	exempt
39.21	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques. - Produits alvéolaires : -- En polymères du styrène	
3921.1101	--- Pour l'isolation	exempt
3921.1109	--- Autres -- En polymères du chlorure de vinyle	exempt
3921.1201	--- Pour l'isolation ou pour l'ornementation	exempt
3921.1209	--- Autres	exempt
3921.1300	-- En polyuréthanes	exempt
3921.1400	-- En cellulose régénérée -- En autres matières plastiques	exempt

Numéro de la nomenclature islandaise	Description des produits	Droits de douane
3921.1901	--- Bourelettes de polyester expansé	exempt
3921.1902	--- Pour l'isolation ou pour l'ornementation	exempt
3921.1909	--- Autres	exempt
	- Autres	
3921.9001	--- Pour des courroises transporteuses	exempt
3921.9002	--- D'une épaisseur de 0,2 mm ou plus	exempt
3921.9003	--- Plaques pour la reproduction photomécanique	exempt
3921.9004	--- De fibres vulcanisés	exempt
3921.9009	--- Autres	exempt
